

Gerhard ULRICH, auteur du livre

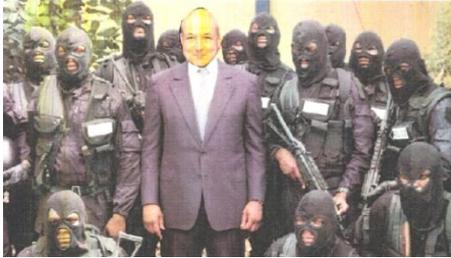
Morges, le 03.12.16

« L'Etat de droit » démasqué

Avenue de Lonay 17

CH-1110 Morges – 0041 21 801 22 88

catharsisgu@gmail.com



Monsieur **Eric COTTIER**

Procureur général VD

Avenue de Longemalle 1

CH-1020 Renens

cc:

Simonetta SOMMARUGA, Cheffe du DFJP

Béatrice MÉTRAUX, Conseillère d'Etat VD, institutions et sécurité

A tous les Conseillers d'Etat et Députés vaudois

Daniel KIPFER FASCIATI, Président du Tribunal pénal fédéral

Michael LAUBER, Procureur général de la Confédération

A environ 200 journalistes - A qui de droit

Dénonciation des «juges» cantonaux

Christophe MAILLARD, Joël KRIEGER, Guillaume PERROT,

du «procureur» Stéphane COLETTA,

de la «juge» de paix Martine MOTTIER

**pour abus de pouvoir et appartenance à une organisation criminelle
et de Jean-Yves PIDOUX, Député/responsable de CITYCABLE pour
censure illégale selon article 49 de la Loi sur les Télécommunications**

A vous, **COTTIER**,

A nouveau, j'envoie cette plainte à votre attention en qualité de boîte aux lettres, car j'ai récusé en bloc tous les magistrats vaudois.

Situation actuelle dans le canton de Vaud :

Vous, **COTTIER**, couvrez systématiquement des affaires de corruption dans le canton de Vaud en faveur des illuminati. Exemples:

Le complot maçonnique pour condamner l'innocent François LÉGERET à la perpétuité : www.worldcorruption.info/index_files/gu_2016-11-18.oberholzer-f.pdf

et d'autres cas de corruption gravissimes :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_schneider-f.pdf

www.worldcorruption.info/gutknecht.htm

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_colelough-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_winzap-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_sauterel-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_krieger-f.pdf

En conséquence, vous êtes le régisseur du banditisme d'Etat dans ce canton, raison pour laquelle je vous ai récusé, vous et tous vos magistrats malfrats par courrier recommandé du 05.10.16. Par les cas indiqués ci-dessus, il est irréfutablement démontré que la magistrature vaudoise est gangrenée et dominée par la franc-maçonnerie.

Faits dénoncés :

Passant outre, vos hommes de main au Tribunal cantonal, MAILLARD, KRIEGER et PERROT, agissant par abus de pouvoir en bande organisée, ont eu le toupet de jouer les plaisantins en rejetant ladite récusation par arrêt 678 du 21.11.16 (copie ci-jointe). Or, les agissements, pour couvrir la censure illicite du Web, de MAILLARD, KRIEGER et PERROT ont déjà été dénoncés dans le dossier par ma démarche du 05.10.16 (annexe 2) et publiés sur Internet sous le lien www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_nicolet-f.pdf

*Ces juges ont agi dans leur propre intérêt, en rejetant ma récusation, entre autre vous concernant, COTTIER, pour récupérer leur parrain, espérant échapper eux-mêmes à la poursuite d'office qui s'impose. KRIEGER a de plus réalisé le banditisme d'Etat aux dépens de Werner **RATHGEB**. Ce sont donc des mobiles égoïstes pour échapper à la poursuite pénale qui ont poussé ce trio de «délinquer» en l'espèce. Récusés eux-mêmes, ils n'ont plus de légitimité d'exercer leur fonction, car indignes et hors-la-loi. Un jour, ils répondront de leurs crimes.*

Stéphane COLETTA, «procureur», a également abusé de son pouvoir en produisant son ordonnance pénale de classement du 24.11.16 (copie ci-jointe), ignorant avec obstination ma récusation en bloc de tous les magistrats vaudois, et, pour le surplus, ma plainte pénale du 11.10.16 dirigée contre lui. C'est inconcevable qu'un procureur, sous le coup d'une plainte pénale et récusé, continue d'harcéler le plaignant ULRICH, comme si l'organisation criminelle de la magistrature vaudoise n'existait pas. Sa partialité est manifeste.

Je dénonce la «juge» de paix Martine MOTTIER d'abus de pouvoir et appartenance à une organisation criminelle. Dans un système clos de malfrats, il coule de source que les prébendes de «magis-rats» ne sont attribuées qu'à des délinquants loyaux à leur ordre mafieux. Or, MOTTIER a rendu sa «mainlevée» du 26.10.16 me concernant (copie ci-jointe), et, rendue attentive par courrier du 11.10.16 de la récusation en bloc de tous les magistrats vaudois, incluant

MOTTIER, elle a eu l'outrecuidance de prétendre par courrier du 16.11.16 (copie ci-jointe) être habilitée à procéder de la sorte, en contradiction avec le bon sens. Elle aussi a abusé de son pouvoir en bande organisée.

Enfin, je porte plainte contre Jean-Yves PIDOUX, Député et responsable du fournisseur d'accès à Internet CITYCABLE, pour censure illégale d'Internet violant l'article 49 de la Loi sur les Télécommunications. PIDOUX a appliqué la censure du portail www.worldcorruption.info (où je publie actuellement) sur la seule base d'une ordonnance de COLETTA, qui n'est nullement une décision judiciaire définitive et exécutoire. Preuve : à part les lèches-bottes du pouvoir SWISSCOM et CITYCABLE, aucun autre fournisseur d'accès à Internet n'a donné suite à l'ordonnance abusive, anticonstitutionnelle et pénalement répréhensible de COLETTA du 24.10.16. De par ce fait, PIDOUX couvre la corruption dans ce canton. Cela démontre également la non-existence de la séparation des pouvoirs.

Votre physionomie (voir google «Eric Cottier images»), votre bonhommie et votre côté bon vivant trompent les Vaudois. Votre vraie nature s'exprime dans vos crimes commis aux dépens par exemple de François LÉGERET, Laurent SÉGALAT, Erhard KELLER, Jakob GUTKNECHT, Michèle HERZOG, Werner RATHGEB etc, etc.

*De très nombreuses personnes en Europe, y compris tous les membres du Conseil de l'Europe, ont été informées de vos crimes réalisés en tant que régisseur du banditisme d'Etat dans ce canton de Vaud. En aparté, bien des députés vaudois vous considèrent indigne. Cependant, il semble que l'oligarchie occulte manipule encore nos élus. Certains députés profitent évidemment des bienfaits de la corruption. Mais les autres seront forcés tôt ou tard de réagir énergiquement. A leur place, je lancerais un appel pour vous défrogner, et s'il s'avère que le rétablissement de l'Etat de droit ne l'emporte pas, ils devraient alors démissionner pour préserver leur honneur. **La responsabilité des partis politiques est engagée.***

A vous COTTIER de payer un jour les dégâts incommensurables que vous avez causés.

Gerhard ULRICH

Annexes :

arrêt 678 du Tribunal cantonal du 21.11.16

ordonnance pénale de classement du 24.11.16 de COLETTA

courrier du 16.11.16 de MOTTIER